

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ville d'AVION 19 rue Pasteur



**LES INSCRIPTIONS POUR L'AIDE MUNICIPALE HIVERNALE  
SE DÉROULERONT DU 3 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2022  
LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI.**

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### CETTE AIDE SERA ATTRIBUÉE AUX FAMILLES :

- Ayant des **enfants âgés de moins de 19 ans** au 31 octobre 2022,
- Justifiant d'un **domicile à AVION** depuis au moins 3 mois,
- Dont les ressources ne dépassent pas le **niveau de ressources** défini par le Conseil d'Administration et établi comme suit :
  - 2 personnes au foyer : 897.81 €,
  - 3 personnes : 1077.37 €,
  - Par personne supplémentaire + 239.42 €.

Les enfants de plus de 16 ans devront justifier de leur scolarisation dans un établissement relevant de l'enseignement secondaire. L'aide ne concerne pas les élèves relevant du régime universitaire ou les élèves en apprentissage.

## DOCUMENTS À FOURNIR

- **Livret de famille**
- **Justificatifs des ressources de toutes les personnes vivant au foyer** (fiche de salaire, avis de paiement des ASSEDIC, détail des indemnités maladie, notification récente de la Caisse d'Allocations Familiales accompagnée du virement bancaire du mois en cours),
- **Certificat de scolarité** uniquement pour les enfants de plus de 16 ans.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE AU-DELÀ DE CETTE DATE.**